

Ces diverses désignations ne s'appliquaient pas à des hommes faisant le même travail. En général, les tailleurs de domino, les dominotiers, étaient, comme les cartiers, des graveurs d'une valeur médiocre et ne faisaient que des ouvrages assez grossiers ; ils n'avaient pas besoin d'être habiles pour exercer ce métier.

IX

LES ACTES DE LOUAGE DE MATÉRIEL DE GRAVURE SUR BOIS

Dans le dernier quart du xv^e siècle et au xvi^e siècle, une fabrication très active de livres souvent ornés de lettrines, d'*histoires* ou de vignettes gravées était établie à Lyon et y avait acquis par degrés une organisation régulière et solide. L'imprimerie était devenue une des industries les plus florissantes et les plus avancées, et la librairie avait pris un développement plus grand encore. Le commerce des livres, aux foires et en dehors des foires, était alimenté, non seulement par les produits des presses lyonnaises, mais aussi par ceux des presses de Paris, de Bâle, de Toulouse, de Troyes, etc. Les imprimeurs de ces villes avaient leurs *facteurs* à Lyon et entretenaient par eux un mouvement d'affaires dont plus d'un document atteste l'importance. Lyon et Bâle ont eu assez souvent des intérêts communs très étendus.

La construction du matériel, la gravure et la fonte

pour les cartes à jouer. (Voir le *Traité* de J.-M. Papillon.) Il y avait à Lyon des tailleurs de domino dès 1529.